



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1987/17
8 janvier 1987

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-troisième session
Points 8 et 18 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA JOUISSANCE EFFECTIVE, DANS TOUS LES PAYS,
DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS PROCLAMES
DANS LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ET
DANS LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS, ET ETUDE DES PROBLEMES PARTICULIERS
QUE RENCONTRENT LES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LEURS EFFORTS
TENDANT A LA REALISATION DES DROITS DE L'HOMME

ETAT DES PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Note verbale, en date du 5 décembre 1986, adressée au Centre pour
les droits de l'homme par la Mission permanente des Pays-Bas
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Office des Nations Unies et des organismes internationaux à Genève a l'honneur de présenter un document intitulé "The Limburg Principles on the Implementation of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights" (Principes de Limbourg concernant l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) et prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer ce texte */ en tant que document officiel de la quarante-troisième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

*/ En anglais seulement.